



D É C I S I O N

Portant attribution du marché relatif à la prestation de lavage de bacs de regroupement de collecte des ordures ménagères et collecte sélective, et des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens (verre, OM...)

Lot 2 - Lavage de bacs des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens

CC ACVI / MINERIS PROPRETE

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation portant sur la prestation de lavage de bacs de regroupement de collecte des ordures ménagères et collecte sélective, et des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens (verre, OM...), **n°2025S28LAVB**, et en l'occurrence son Lot 2 relatif à la prestation de lavage de bacs des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 26/06/2025 sur le site du BOAMP lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation d'une prestation de lavage de bacs des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent marché à l'entreprise **MINERIS PROPRETE** ayant son siège social à Les Creusets – CD15 – Route de Lançon – SAINT-CHAMAS (13250), SIRET 414 503 391 00057 ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché de prestation de lavage de bacs des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens, Lot 2, n°2025S28LAVB, à l'entreprise **MINERIS PROPRETE** ayant son siège social à Les Creusets – CD15 – Route de Lançon – SAINT-CHAMAS (13250), SIRET 414 503 391 00057 et ce pour un montant annuel maximum de 77 000.00€-HT, (soixante-dix-sept mille euros hors taxes, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période de 12 mois, reconductible une fois,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 25/08/2025.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

Le Président,
Antoine PARRA.

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.